



We Dance : Règlement intérieur 2024 / 2025

- A. L'inscription entraîne un engagement pour une année complète suivant le calendrier scolaire : 2 cours d'essai gratuits possibles (hors zumba et pilâtes).
- B. Aucune inscription ne sera faite sans le règlement intégral et les documents demandés. Documents à fournir avant le premier cours.
- C. En cas d'abandon d'une ou plusieurs activités en cours d'année, aucun remboursement ne sera effectué même avec certificat médicale. L'adhésion annuelle reste acquise à l'association.
- D. La fermeture de cours imposée par la mairie n'entraînera pas de remboursement. Cependant, suivant la situation financière de l'association en fin de saison (août), le bénéfice annuel sera redistribué aux adhérents au prorata de la somme versée en début de saison.
- E. Seul le professeur est habilité à effectuer un changement de niveau de l'élève.
- F. Aucune attestation ne sera établie sans les coordonnées du Comité d'Entreprise. Toute demande après le 31 décembre 2024 ne sera pas prise en compte.
- G. Chaque élève s'efforce d'arriver à l'heure et de partir à la fin de son cours afin de respecter le travail de chacun et d'éteindre son portable durant le cours. Chaque parent doit emmener et venir chercher son enfant à l'heure et s'assurer de la présence du professeur. Pour tout retard répété, le professeur se réserve le droit de refuser l'élève. Aucun remboursement ne sera effectué. Nous vous rappelons que les élèves ne sont pas sous la responsabilité de l'association We Dance en dehors des heures de cours.
- H. Tout élève acceptant de participer au spectacle s'engage moralement. Ils doivent être présents à tous les cours 1 mois avant le gala obligatoirement, au filage ainsi qu'à la répétition générale et les jours des deux galas. L'Association se réserve le droit de refuser l'élève qui ne respectera pas cet engagement. Il vous sera demandé de fournir des vêtements personnels.
- I. La tenue de danse demandée par le professeur est obligatoire en cours et à fournir par l'élève. Les cheveux doivent être attachés pendant les cours.
- J. Pour tous les autres cours, les élèves doivent changer de chaussures avant d'entrer dans la salle de cours. Il est impératif de se munir d'un tapis de sol personnel pour le cours de renforcement et de pilâtes et d'une serviette et d'une bouteille d'eau pour tous les autres cours.
- K. La porte vitrée dans la salle de cours donnant accès sur le parking, est une porte de secours et doit être exclusivement utilisée à cet effet. Elle ne doit plus être ouverte. Seulement en cas de secours (nouveau système de sécurité de la Mairie).
- L. Les professeurs ou l'association se réservent le droit d'apporter des modifications d'horaires ou / et lieu ou / de date en cas de problèmes d'effectif, de répétitions ou mauvais temps. Dans la mesure du possible, tout cours annulé sera reporté à l'exception d'évènements non imputable à l'association ou sur demande de la mairie.
- M. Les professeurs et l'association déclinent toute responsabilité en cas d'objet ou vêtement égarés ou volés.
- N. Tout manquement à ce règlement intérieur ou tout comportement irrespectueux envers le professeur, les adhérents ou les membres du bureau entraînera une exclusion définitive sans remboursement.